

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

M BACH, M.DEWILDE, M.DROUARD, Mme FEUVRIER, M.FRANIATTE,
Mme GOMES-PICART, Mme HAGEN, M.HERGAT, M. TONNELIER, Mme WOLTER

Mme BERTOLOTTI donne procuration à Mme Feuvrier

M. CORNIQUET donne procuration à M. HERGAT

Mme HAZOTTE donne procuration à M DEWILDE

Absents excusés : M. BARBE, Mme BASSAN

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Alieth FEUVRIER

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

Approbation du compte rendu de la séance précédente

47-2019 : Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention Sodevam / SARL les ronces / commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire sur ce projet situé dans la ZAC d'Entrange, le Conseil municipal l'autorise à signer la dite convention.

48-2019 : Fixation du délai de paiement de la somme due au titre de la PAE du chemin de Molvange.

Il est mis à la charge des titulaires d'une autorisation de permis de construire la somme de 16 159.60€ au titre de la participation financière attachée au programme d'aménagement d'ensemble PAE dit chemin de Molvange institué par délibération du Conseil municipal en date du 17 mai 1991 et reconduit par délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 1996.

Pour fixer le délai de paiement, il est proposé d'émettre un titre, 12 mois après la date de début des travaux et le solde sera à verser au plus tard 18 mois après cette même date.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votes approuve cette modalité de paiement.

49-2019 : Remboursement facture coopérative scolaire pour fournitures scolaires

Suite à la présentation de la facture pour l'achat de livres scolaires par la directrice de l'école primaire, il convient de rembourser à la coopérative scolaire la somme de 141,70€.

50-2019 : Plan de financement subvention travaux rue de la sapinière, rue du tennis, rue du fort.

Vu les dépenses d'investissement prévues au budget 2019, il est nécessaire de solliciter le soutien financiers de plusieurs organismes.

La CCCE nous ayant communiqué les sommes retenues des travaux, il convient de réajuster le plan de financement.

1a rue de la sapinière

	LOT 1 ERA	LOT 2 VOIRIE
	91 131.20	46893,07
CCCE	40%	6,64%
AMITER	19.45%	19.45%
FONDS PROPRES	40.55%	73,91%

1b rue du tennis

	LOT 1 ERA	LOT 2 VOIRIE
	120 551	85 539.10
CCCE	40%	40 %
AMITER	/	19.45%
FONDS PROPRES	60%	40.55%

2 rue du Fort

	LOT 1 ERA	LOT 2 VOIRIE
	147 557	81 827.34
CCCE	40%	40%
AMITER	19.86%	19.86%
FONDS PROPRES	40.14%	40.14%

DIVERS

*Information sur l'installation des gens du voyage à Entrange

*Panneau d'information

*Mise en place de 4 contrats CUI :

3 au service technique

1 au service administratif

Monsieur le maire a clôturé la séance à 21h09.